

Pantonium

La présente Annexe énonce les modalités supplémentaires applicables à l'utilisation par le Client des Services Pantonium (les « **Services** »), dont les détails sont précisés dans la Soumission de produit. La présente Annexe est une pièce jointe faisant partie intégrante de l'Entente Rogers pour Affaires (l'« **Entente** ») qu'a conclue le Client avec Rogers. Le Client convient d'être lié par les modalités stipulées dans l'Entente, notamment la présente annexe ainsi que toute autre pièce jointe à l'Entente. Tous les termes comportant une majuscule initiale, qui sont utilisés aux présentes, mais qui n'y sont pas définis, ont la signification qui leur est attribuée dans l'Entente.

1. **Description.** La présente Description de produit porte expressément sur les offres de produits Pantonium, y compris le Logiciel-service (« **Pantonium** ») fourni par Rogers au Client, également désigné « Client » au titre du Contrat de licence d'utilisateur final. Pantonium offre aux municipalités et aux sociétés de transport une solution web d'établissement d'itinéraires sur demande. Cette solution peut être utilisée conjointement avec un appareil intelligent doté d'une carte SIM afin d'établir les itinéraires des chauffeurs.
- 1.1. **Offre.** Pantonium propose de multiples offres de Services (décrites dans le tableau ci-dessous), y compris des Logiciels-services (« SaaS »), des Services d'accueil et des Services de formation.

Tableau 1 : Description de la Solution

Solution	Description et caractéristiques du Service
Plateforme EverRun (Logiciel-service)	La plateforme EverRun de Pantonium utilise un algorithme pour effectuer des recherches intelligentes dans les sous-ensembles des 37 quadrillions d'options possibles. Elle peut ainsi constamment trouver des itinéraires qui sont considérablement meilleurs que ceux établis par un être humain. La plateforme EverRun de Pantonium optimise le meilleur itinéraire trouvé, tout en l'ajustant continuellement pour orienter le chauffeur dans l'itinéraire le mieux adapté, le tout en temps réel et à la demande de l'utilisateur.
Services d'accueil et de formation	À l'achat de la plateforme EverRun, les clients obtiennent également des services de mise en œuvre, de formation et de déploiement de la plateforme de production, des formations à distance pour le personnel clé et pour le personnel du client, ainsi qu'un accès continu à du soutien à la clientèle, comme prévu par la trousse de formation standard.

2. **Services de déploiement/Services professionnels.**
 - 2.1. **Installation.** Le Client est responsable de l'achat et de l'installation de ses appareils intelligents pour exploiter les Services de Pantonium.
 - 2.2. **Service à la clientèle.** D'autres Services professionnels de consultation, de développement de logiciels ou de personnalisation sont offerts. Ces Services professionnels ne sont pas compris dans la portée de l'Entente et doivent être décrits dans un Énoncé des travaux distinct.
 - 2.3. **Soutien.** Les coordonnées du service de soutien seront fournies au Client dans le cadre de son programme d'accueil. Le soutien est offert pour les problèmes liés au réseau, à la solution et à la facturation.

Le soutien est offert du lundi au vendredi, de 9 h à minuit (HE), au 1-866-797-0426, poste 1.
support@pantonium.com
<https://pantonium.com/contact-us/>
 - 2.4. **Contrat de licence de l'utilisateur final.** Le Client s'engage à respecter les modalités du Contrat de licence de l'utilisateur final (« CLUF ») de Pantonium, qu'il est tenu d'accepter avant de pouvoir accéder aux Services de Pantonium. Le CLUF est joint aux présentes en tant qu'Annexe 1.
3. **Modalités relatives au Produit.**
 - 3.1. **Frais de résiliation.** Si le Client résilie les Services de Pantonium pour quelque raison autre qu'un motif autorisé aux termes de l'Entente, ou si Rogers résilie les Services de Pantonium pour un motif autorisé aux termes de l'Entente, le Client devra payer à Rogers, à titre de dommages-intérêts liquidés fixés à l'avance et non en tant que pénalité, des frais de résiliation correspondant à la somme de l'élément suivant :
 - i) cent pour cent (100 %) des frais de service mensuels restants pour le service résilié qui auraient été payables jusqu'à la fin de la Durée de l'entente.

Une telle responsabilité en cas de résiliation est payable à la date d'entrée en vigueur de toute résiliation.

- 3.2. **Période initiale de service.** Les Services de Pantonium seront fournis pendant la Durée de l'entente précisée dans la Soumission de produit.
- 3.3. **Période de renouvellement.** À l'expiration de la Période initiale de service, ou de toute Période de renouvellement du service, les Services de Pantonium sont automatiquement renouvelés selon les mêmes modalités et les mêmes conditions pour des périodes de renouvellement de mois en mois consécutives, à moins que l'une ou l'autre des Parties ne fournisse à l'autre un avis par écrit de non-renouvellement ou d'annulation au moins trente (30) jours à l'avance.
- 3.4. **Facturation du Client.** La facturation commencera une fois que l'Équipement aura été activé.
- 3.5. **Limitation de la responsabilité.** Les Parties conviennent que tous les dommages liés à la disponibilité du Service, aux défaillances du Service ou à des pannes du Service sont limités à un système de crédits applicables aux frais seulement si les dommages sont limités à des crédits applicables aux frais et, nonobstant toute autre disposition, ces crédits applicables aux frais ne doivent pas dépasser les frais récurrents du mois pour les Services touchés au cours du mois pendant lequel l'interruption du Service a eu lieu.

Malgré toute disposition contraire dans l'Entente, exception faite des limites imposées par la loi découlant d'une négligence de la part de Rogers qui a entraîné la mort, la responsabilité cumulative totale de Rogers à l'égard des Dommages qui découlent de la fourniture des Produits ou de la prestation des Services aux termes de la présente Annexe, ou qui est liée à ceux-ci, que ce soit par suite de négligence, en responsabilité délictuelle, en vertu des lois, en equity, par contrat, en vertu de la common law ou aux termes de toute autre cause d'action ou théorie de droit, même si Rogers avait été avisée de la possibilité de tels dommages, se limite aux Dommages directs, réels et prouvables et cette responsabilité ne saurait en aucun cas dépasser un montant correspondant au total des frais mensuels payés pour les Produits ou les Services fournis conformément à la présente Annexe au cours de la période de trois mois précédant l'événement ayant occasionné les Dommages, moins tous les rabais et crédits et les montants payés pour tous Dommages antérieurs à l'égard d'un tel Service.

La responsabilité de Rogers se limite dans tous les cas aux dommages directs et en aucun cas Rogers n'est responsable envers le Client pour les pertes de profits et de données, un préjudice financier, le coût de temps d'arrêt, le coût des biens et services de remplacement, la perte de clientèle, une perte attribuable à l'interruption des travaux, les coûts indirects ou la perte de bénéfices escomptés aux termes des présentes, et pour tout dommage indirect, accessoire, consécutif, spécial, exemplaire ou punitif.

En cas de manquement à la garantie, le recours unique et exclusif du Client et la responsabilité totale de Rogers seront les réparations ou, à la discrétion et aux frais de Rogers : (i) le remplacement de la solution défectueuse ou de ses composants conformément à la garantie établie, ou la résiliation du Service touché et le remboursement de tous les frais connexes engagés au cours des trois mois précédents.

ANNEXE 1 – CONTRAT DE LICENCE DE L'UTILISATEUR FINAL DE PANTONIUM INC.

Veillez lire les modalités suivantes du présent Contrat de licence de l'utilisateur final (« CLUF ») avant d'accéder au Service et de l'utiliser (comme défini à la section 1).

En ouvrant une session dans le Service (comme défini à la section 1) et en y accédant après avoir conclu une Commande (comme défini à la section 1) qui intègre le présent CLUF par voie de référence, vous (a) reconnaissez avoir lu et compris le présent CLUF; (b) déclarez et garanzissez que vous avez le droit, le pouvoir et l'autorisation de signer le présent CLUF et, si vous devez signer le présent CLUF au nom d'une organisation, vous disposez des pouvoirs légaux permettant de signer une entente juridiquement contraignante pour ladite organisation et; (c) acceptez le présent CLUF et convenez que ses modalités sont juridiquement contraignantes et que vous signez une entente juridiquement contraignante en votre nom et au nom de votre employeur (collectivement, « Vous » ou « Client »).

Si vous n'acceptez pas les modalités du présent CLUF, vous n'êtes pas autorisé à accéder au Service ni à l'utiliser d'une quelconque autre façon (comme défini à la section 1).

1. Définitions

Dans le présent CLUF, les termes suivants ont le sens respectif qui leur est donné ci-après :

« Client » a le sens qui lui est donné au préambule.

« Données du Client » s'entend de tous les renseignements, toutes les données et tous les documents fournis ou rendus accessibles à Pantonium Inc. (ci-après « Pantonium ») par le Client, notamment les données et les renseignements personnels liés aux clients du Client et d'autres personnes à l'égard desquelles Pantonium fournit (directement ou indirectement) ses services au Client, exception faite des métadonnées appliquées par le Matériel sous licence aux renseignements, données et matériel fournis ou rendus accessibles par le Client.

« Appareils du Client » s'entend des téléphones cellulaires ou autres appareils sans fil appartenant au Client ou loués par le Client, utilisés par ce dernier conjointement avec l'utilisation du Matériel sous licence par le Client.

« Véhicules du Client » s'entend d'un véhicule ou d'un bien mobile connecté au Service et activé au titre du Service.

« Durée du contrat » a le sens qui lui est donné au terme Commande.

« Lois sur la protection des données » s'entend de l'ensemble des lois et des règlements applicables au traitement des renseignements personnels en vertu du CLUF.

« Documents » s'entend du matériel explicatif fourni par Pantonium en format électronique dans le cadre du Service.

« Matériel sous licence » s'entend du logiciel de gestion logistique sur demande EverRun de Pantonium, le Logiciel mobile de Pantonium et tous ses éléments ainsi que tout logiciel connexe.

« Commande » s'entend d'une entente conclue entre le Client et Pantonium ou un revendeur pour la prestation du Service.

« Logiciel mobile de Pantonium » s'entend de la solution de gestion logistique sur demande offerte par Pantonium pour être installée par le Client ou Pantonium et pour être utilisée sur les Appareils du Client.

« Partie » s'entend de Pantonium ou du Client, séparément, et « Parties » s'entend de Pantonium et du Client, collectivement.

« Renseignement personnel » s'entend de tout renseignement sur une personne identifiable.

« Politique en matière de vie privée » s'entend de la politique en matière de vie privée de Pantonium telle qu'elle est publiée sur son site web.

« Abonnement » s'entend du droit que Pantonium accorde au Client pour accéder au Service et pour l'utiliser conformément au présent CLUF et de la Commande applicable, et ce, en lien avec le nombre de Véhicules immatriculés et pour la Durée du contrat indiquée dans la Commande applicable.

« Service » s'entend de la solution de gestion logistique sur demande EverRun mise à la disposition du Client par Pantonium en vertu du présent CLUF.

« Véhicule immatriculé » s'entend d'un ou de plusieurs véhicules de transport gérés par le Service ou ajoutés au Service.

« Utilisateur » s'entend d'un employé ou d'un sous-traitant du Client.

« Exploitant de véhicule » s'entend d'une personne qui conduit un Véhicule du Client.

2. Licences octroyées

2.1. **Licence de service.** Sous réserve des modalités énoncées dans le présent CLUF et du paiement des frais applicables pendant la Durée du contrat, Pantonium accorde au Client : (i) un droit limité non exclusif et non transférable d'accès au portail du Service et (ii) une licence limitée non exclusive et non transférable d'utilisation du Matériel sous licence (qui comprend une licence d'installation et d'utilisation du Logiciel mobile de Pantonium sur les Appareils du Client), sous forme de code d'article; dans le cas des points (i) et (ii) de la Durée du contrat et uniquement pour les besoins opérationnels internes du Client aux fins de traitement des Données du Client et d'obtention du Service, le tout est traité conformément aux modalités énoncées dans la Commande. Une licence additionnelle est requise pour l'utilisation d'un Matériel sous licence autre que celui décrit aux présentes. Le Client reconnaît que Pantonium ou ses concédants de licence sont propriétaires du Matériel sous licence, du Service, des Documents et de tous les droits de propriété intellectuelle indiqués aux présentes ou qui y sont liés (y compris toutes les modifications et mises à jour aux présentes et les travaux dérivés des présentes), ainsi que de tous les droits mutuels liés au Matériel sous licence (y compris toutes les modifications et mises à jour aux présentes et les travaux dérivés des présentes), autres que les droits de licence expressément accordés au titre des présentes, qui sont réservés à Pantonium et à ses concédants de licence.

2.2. Restrictions – Déclarations, garanties et autres obligations du Client.

Vous vous engagez, affirmez et garantissez que vous :

- a) ne ferez pas de copies du Service, du Matériel sous licence et/ou des Documents, sauf dans la mesure permise par le présent CLUF;
- b) ne réinitialiserez pas, ne démonterez pas, n'inverserez pas la traduction, ne décompilerez pas ou, d'une quelconque autre façon, ne décoderez pas le code objet du Service ou du Matériel sous licence afin d'en dériver le code source; et vous ne décoderez aucune licence cryptée ni aucun mot de passe qui vous a été fourni par Pantonium afin de permettre l'exécution du Service ou du Matériel sous licence sur un équipement non autorisé, ou pour toute autre raison faire ou tenter de faire ce qui précède, sauf dans la mesure où les restrictions susmentionnées sont expressément interdites par les lois applicables;
- c) n'utiliserez pas le Service ou le Matériel sous licence en violation des lois applicables, y compris les Lois sur la protection des données;
- d) ne céderez (par l'application d'une loi ou autrement) ni ne transférerez le présent CLUF ou les titres de propriété ou les droits du Client au titre du présent CLUF, ni ne tenterez de le faire ou de conclure une entente à cet effet avec toute autre partie, sans l'accord écrit préalable de Pantonium; toute tentative d'assignation sera considérée comme nulle et entraînera la résiliation automatique et immédiate du présent CLUF;
- e) n'interfèrerez pas sciemment avec le service de tout utilisateur, hôte ou réseau de Pantonium, notamment en transmettant intentionnellement un virus, en surchargeant le service, en l'inondant, en envoyant des pourriels, en bombardant le service de courriel ou en le faisant tomber en panne;
- f) ne rendrez pas le Service, le Matériel sous licence et/ou les Documents disponibles sur le serveur d'un réseau public, comme, par exemple et sans s'y limiter, un réseau Internet, de manière à permettre à tout tiers de copier le Service, le Matériel sous licence et/ou les Documents;
- g) ne contrez, ne désactivez ni ne contournez tout mécanisme de protection lié au Service ou au Matériel sous licence;
- h) n'accordez pas de sous-licence, ne distribuez pas, ne transférez pas, ne prêtez pas, n'utiliserez pas, ne louez pas ou autrement ne rendez pas disponible le Service, le Matériel sous licence et/ou les Documents, ou une partie de l'un ou l'autre de ces éléments, à une tierce partie, sauf dans la mesure expressément indiquée aux présentes, ou à moins d'y être expressément autorisé par écrit par Pantonium;
- i) ne retirez ni ne cachez aucun avis de droit d'auteur, aucune marque de commerce ou autre légende ou logo exclusif de Pantonium ou de ses concédants de licence figurant sur le Service, le Matériel sous licence et/ou les Documents;
- j) ne téléverserez ni ne transmettez des Données du Client : (i) que le Client n'a pas légalement le droit de copier, de transmettre, de distribuer et d'exposer; ou (ii) d'une manière qui contrevient à une loi ou à un règlement applicable ou encourage une conduite qui pourrait entraîner une responsabilité civile ou criminelle, ou encore y contrevient.

- 2.3. **Droits réservés.** Le client n'obtient aucun droit de titre, de propriété ou de propriété intellectuelle à l'égard de la totalité ou d'une partie du Matériel sous licence, du Service ou des Documents. Pantonium se réserve tous les droits qui ne sont pas expressément accordés au Client dans le présent CLUF. Sauf en ce qui a trait aux licences et aux droits limités expressément accordés en vertu du présent CLUF, aucune disposition du présent CLUF n'accorde, de façon implicite, par renonciation, par inclusion ou autre au Client ou à un tiers, des droits de propriété intellectuelle ou tout autre droit, titre ou intérêt dans ou envers le Service, le Matériel sous licence ou les Documents, et tous ces droits sont maintenus par Pantonium et/ou les concédants de licence.
- 2.4. **Employés et autres personnes.** Le Client doit mettre en œuvre des efforts commercialement raisonnables pour veiller au respect, par des moyens contractuels ou autres, de tous ses employés ou de toute autre personne qui utilise le Service des modalités du présent CLUF, notamment des obligations et restrictions indiquées au paragraphe 2.2 ci-dessus. Le Client est et demeurera entièrement responsable de tout manquement à l'égard du présent CLUF en raison d'actions ou d'inactions de la part d'employés ou d'autres personnes qui utilisent le Service au nom du Client.
3. **Durée et résiliation.** La licence du Client pour accéder au Service entre en vigueur à la date de début indiquée dans la Commande et reste en vigueur pour la Durée du contrat. Le Client n'a pas le droit de résilier le Service, sauf dans les cas prévus dans la Commande. Au moment de la résiliation du Service par l'une ou l'autre des Parties, le Client doit remettre à Pantonium, dans les 5 jours, tout le Matériel sous licence, sauf dans la mesure où il est impossible de livrer le Matériel sous licence à Pantonium, auquel cas le Client doit détruire ou supprimer le Matériel sous licence.
4. **Données du Client**
- 4.1. **Droit de propriété.** Dans le cadre de l'Entente entre Pantonium et le Client, le Client détient tous les droits, titres et intérêts pour ce qui est de toutes les Données du Client. Pantonium n'acquiert aucun droit, titre ou droit de propriété de quelque nature que ce soit, explicitement ou implicitement, pour ce qui est des Données du Client, pourvu que le Client donne, par la présente, à Pantonium des instructions et une licence d'utilisation, de traitement et de transmission des Données du Client, dans la mesure où une telle licence est exigée de manière raisonnable par Pantonium, le concédant de licence de Pantonium et/ou le revendeur du Client aux fins de la prestation du Service, y compris la prestation, l'administration, le dépannage et l'amélioration du Service ou selon les lois applicables et la Politique en matière de vie privée de Pantonium.
- 4.2. **Stockage et rétention de données.** Pantonium conservera les Données du Client pendant la durée du présent CLUF conformément aux modalités des présentes. Si, et dans la mesure où, Pantonium conserve des Données du Client, ces données doivent être conservées conformément aux Lois sur la protection des données applicables (la « **Période de rétention** »). À la demande du Client, qui peut être faite en tout temps et de temps à autre au cours de la Période de rétention applicable, Pantonium rendra accessible la récupération sécurisée par le Client de toutes les Données du Client qui sont alors en possession de Pantonium au tarif en vigueur pour la récupération des données à ce moment-là. Si Pantonium est dans l'obligation, en vertu des lois en vigueur ou dans le cadre d'une enquête ou d'une poursuite judiciaire ou gouvernementale, de divulguer des Données du Client, Pantonium peut, dans une mesure raisonnablement possible, fournir au Client un avis écrit de la divulgation forcée et dispose du droit de recouvrer auprès du Client toutes les dépenses et tous les coûts liés au processus de divulgation, lesquels sont exigibles et payables par le Client dans les trente (30) jours suivant la délivrance de la facture par Pantonium.
- 4.3. **Droits en matière de Données dérivées.** Le Client reconnaît et convient que le Service génère, compile, stocke et utilise des données groupées, des renseignements analytiques et des renseignements diagnostiques pour surveiller et améliorer le Service, aider à la prestation des Services de soutien et contribuer à la création de nouveaux produits et services. Par la présente, le Client accorde à Pantonium une licence non exclusive, transférable, assignable, irrévocable, mondiale et perpétuelle (avec droit d'accorder une sous-licence) pour la collecte, le traitement et le groupement des Données du Client, y compris les données de télématique et d'autres renseignements et données de même nature, et pour la création de données anonymisées, de dossiers de données groupées et l'utilisation de telles données anonymisées et groupées, ainsi que toutes les modifications qui y sont apportées (autres que la

réidentification) et les dérivés (les « **Données dérivées** ») en ce qui a trait aux renseignements sur le trafic, à l'analyse des données de déplacement, à la cartographie, à l'analyse des parcs de véhicules et à l'analyse comparative de l'industrie; afin de comprendre l'utilisation, améliorer les services et le soutien, élaborer de nouveaux produits et services, et pour toute autre raison opérationnelle. Ces Données dérivées ne sont plus associées au Client, aux Véhicules du Client ou aux Exploitants de véhicule, et ne sont donc pas des Données du Client. Pantonium peut transférer, concéder une licence ou céder à un tiers l'un ou l'autre de ses droits en matière de Données dérivées.

5. **Suspension de l'accès.** En plus des droits de résiliation de Pantonium en vertu du présent CLUF et/ou de l'Entente, Pantonium peut, dans des circonstances extraordinaires, être contraint de suspendre ou de résilier (s'il y a lieu), à la discrétion raisonnable de Pantonium, l'accès du Client au Service et/ou à l'utilisation du Service par le Client, ou autrement modifier le Service et/ou toute composante de celui-ci afin de : (a) prévenir des dommages physiques ou une dégradation physique de l'intégrité du réseau de Pantonium; ou (b) respecter toute loi, tout règlement, toute ordonnance d'un tribunal ou tout autre décret gouvernemental. Dans l'éventualité d'une telle suspension ou mesure de résiliation, Pantonium avisera le Client aussi longtemps à l'avance qu'il est raisonnablement possible de le faire, et si un tel préavis ne peut être transmis, Pantonium le fera le plus rapidement possible après cette suspension ou résiliation. En cas de suspension, Pantonium limitera cette suspension aux exigences minimales et rétablira rapidement l'accès du Client au Service dès que l'événement ayant donné lieu à la suspension aura été raisonnablement réglé (y compris par le Client qui consent à accepter les risques associés à cette suspension) ou résolu. Sauf s'il s'agit d'un manquement de la part du Client à l'égard du présent CLUF et/ou de la Commande (y compris toute mesure prise par une société affiliée du Client ou par tout Utilisateur qui constituerait un manquement de la part du Client à l'égard du présent CLUF et/ou de l'Entente) : (i) tous les frais liés à l'Abonnement ou à d'autres services suspendus seront annulés pendant la durée de la suspension et tous les frais annulés qui ont été prépayés seront remboursés au Client; et (ii) en cas de résiliation liée au présent paragraphe 5.4, le Client recevra un remboursement de tous les frais prépayés.
6. **Protection des Renseignements personnels**
 - 6.1. **Obligations du Client.** En ce qui a trait à tous les Renseignements personnels fournis par le Client ou par son intermédiaire à Pantonium en vertu du présent CLUF, le Client est responsable de s'assurer que ses activités sont conformes à toutes les Lois sur la protection des données applicables. Le Client garantit qu'il recueille des Renseignements personnels de manière légale, notamment avec un consentement explicite, sans ambiguïté et éclairé, ou en vertu d'un autre fondement juridique applicable à la collecte de Renseignements personnels, conformément aux dispositions prévues par les Lois sur la protection des données.
 - 6.2. **Traitement des Renseignements personnels par Pantonium.** Pantonium recueille, utilise, traite et divulgue des Renseignements personnels dans le respect de sa Politique en matière de vie privée.
 - 6.3. **Mesures de protection techniques et organisationnelles.** Dans le cadre de la prestation du Service, Pantonium maintiendra des mesures de protection administratives, physiques et techniques commercialement raisonnables pour assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des Renseignements personnels. Ces mesures de protection comprendront, sans toutefois s'y limiter, des mesures visant à empêcher l'accès, l'utilisation, la modification ou la divulgation de Renseignements personnels par le personnel de Pantonium, sauf : (a) pour fournir le Service et prévenir ou résoudre des problèmes techniques ou de service, (b) en cas d'exigences de la loi et suivant la détermination par une autorité légitime, (c) en cas de désignation expresse dans la Politique en matière de vie privée de Pantonium ou (d) en cas de permission expresse remise par écrit par le Client, y compris dans son entente avec un revendeur (le cas échéant). Pantonium doit, dans le cadre de la prestation du Service, se conformer aux Lois sur la protection des données ainsi qu'à sa propre Politique en matière de vie privée.
7. **Obligations du Client en matière de protection de la vie privée.** Le Service, en particulier le Matériel sous licence et les Documents, y compris, mais sans s'y limiter, la conception, la structure et la logique propres à chaque programme, ainsi que leurs interactions internes et externes, et les techniques de programmation employées sont considérées comme des secrets commerciaux confidentiels de Pantonium

et/ou de ses concédants de licence (les « **Renseignements confidentiels** »), dont la divulgation non autorisée causerait un préjudice irréparable à Pantonium et/ou à ses concédants de licence. Le Client doit en appeler au même degré de diligence et aux mêmes moyens qu'il utilise pour protéger ses propres renseignements de nature semblable et, dans tous les cas, il doit déployer des efforts raisonnables pour empêcher la divulgation de Renseignements confidentiels à des tiers. Le Client ne doit pas utiliser, reproduire ou distribuer les Renseignements confidentiels à d'autres fins que celles autorisées par le présent CLUF. Cette obligation en matière de confidentialité continuera de s'appliquer aux Renseignements confidentiels après la résiliation du présent CLUF, à condition que les dispositions relatives à la confidentialité qui sont stipulées aux présentes ne s'appliquent pas aux Renseignements confidentiels qui : (i) étaient connus du Client avant leur divulgation, comme en font foi ses dossiers opérationnels; (ii) étaient légalement dans le domaine public avant leur divulgation ou sont devenus accessibles au public autrement qu'en raison d'un manquement aux dispositions de confidentialité contenues dans les présentes; (iii) ont été divulgués au Client par un tiers, dans la mesure où ce tiers ou toute autre partie de qui il reçoit ces renseignements ne contrevient pas à une obligation en matière de confidentialité à l'égard de ces renseignements; ou (iv) sont divulgués dans le cadre d'une divulgation forcée en vertu d'une procédure juridique, judiciaire ou administrative; ou autrement exigé par la loi, à condition que le Client donne tout préavis raisonnable à Pantonium pour lui permettre de faire appel à des ordonnances de protection ou d'autres ordonnances judiciaires.

8. **Garantie limitée**

- 8.1. **Garantie de service.** Pantonium garantit que le Service fonctionnera essentiellement comme décrit dans les Documents ou dans les autres spécifications publiées par Pantonium pendant la Durée du contrat. Toutefois, Pantonium ne garantit pas que l'utilisation du Service par le Client sera ininterrompue, que l'exploitation du Service sera sans erreurs, que le Service répondra aux exigences du Client ou que toutes les erreurs seront corrigées.
- 8.2. **Exclusions à la garantie.** Dans la mesure permise par les lois applicables, la garantie indiquée ne s'appliquerait pas si le Service était utilisé avec de l'équipement ou des programmes autres que la version non modifiée de l'équipement et des programmes pour lesquels le Service a été conçu, comme décrit dans les Documents.
- 8.3. **Aucune garantie quant aux évaluations.** SI LE CLIENT ÉVALUE LE SERVICE, ALORS LE SERVICE ET LES DOCUMENTS SONT FOURNIS « TELS QUELS » AU CLIENT PAR Pantonium SANS GARANTIES OU CONDITIONS D'AUCUNE SORTE.
- 8.4. **Exonération de garantie.** EXCEPTION FAITE DES GARANTIES EXPRESS FOURNIES DANS LA PRÉSENTE SECTION 8, DANS LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, LE SERVICE EST FOURNI « TEL QUEL » SANS AUTRES DÉCLARATIONS, GARANTIES OU CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT DES DÉCLARATIONS, GARANTIES ET CONDITIONS EN MATIÈRE DE MISE EN MARCHÉ, DE COMPATIBILITÉ À L'ÉGARD D'UN USAGE PARTICULIER OU DE NON-VIOLATION, OU QUI DÉCOULENT DES LOIS, DE L'UTILISATION PAR LE MÉTIER OU DU PARCOURS COMMERCIAL. PANTONIUM NE GARANTIT PAS, N'ASSURE PAS ET NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION QUANT À L'UTILISATION DU SERVICE, OU AUX RÉSULTATS DE L'UTILISATION, EN CE QUI A TRAIT À SON EXACTITUDE, À SA FIDÉLITÉ, À SA FIABILITÉ, À SA VALEUR, OU AUTRE. PANTONIUM NE GARANTIT PAS AUTREMENT QUE LE SERVICE RÉPONDRA AUX EXIGENCES DU CLIENT SELON LESQUELLES L'EXPLOITATION DU SERVICE SERA ININTERROMPUE OU EXEMPTÉ D'ERREURS, OU QUE TOUTES LES ERREURS SERONT CORRIGÉES.
- 8.5. **Limitation de la responsabilité.** Nonobstant toute indication contraire, la responsabilité totale et globale de Pantonium envers le Client pour toute réclamation ou toute poursuite, quelle qu'en soit la forme (y compris la rupture de contrat, la responsabilité délictuelle, dont la négligence ou toute autre théorie du droit ou équivalente, notamment le manquement à une condition ou à une modalité fondamentale ou le ou les manquements fondamentaux) de quelque façon que ce soit découlant de la Commande ou s'y rapportant, se limitera aux dommages réels subis par le Client qu'il est possible de prouver, sans excéder les frais mensuels les plus bas payés par le Client pour le Service. En aucun cas Pantonium ne peut être tenu

responsable de dommages indirects, consécutifs, particuliers, punitifs, accessoires ou autres, de quelque façon que ce soit, découlant de la Commande ou y étant lié, même si Pantonium a été informé de tels dommages ou pourrait raisonnablement prévoir la possibilité de tels dommages. En aucun cas les administrateurs, dirigeants, employés ou actionnaires de Pantonium ne seront tenus responsables de quelque dommage que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, de tout dommage direct, indirect, accessoire, punitif, particulier ou consécutif découlant de la Commande ou y étant lié.

- 8.6. **Avis de non-responsabilité lié à la connexion Internet.** Pantonium rend le Service accessible au moyen d'une connexion Internet. Le Client doit fournir, à ses frais, l'ensemble de l'équipement, des applications et de la connectivité Internet nécessaires pour accéder au Service par Internet. Le Client reconnaît qu'Internet est reconnu pour son rendement imprévisible et qu'il peut, de temps à autre, entraver l'accès au Service ou à sa performance. Sauf mention expresse aux présentes, le Client convient que Pantonium n'est pas responsable d'une interférence dans l'utilisation du Service par le Client ou dans son accès au Service, dans la mesure où celle-ci est attribuable à Internet ou en découle.
9. **Loi en vigueur.** Le présent CLUF (a) est régi par les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, au Canada, et doit être interprété conformément à celles-ci, sans mise en pratique des principes relatifs aux conflits de droit; (b) ne peut être modifié que par une entente écrite signée par un représentant autorisé de chaque Partie; et (c) constitue l'entière expression de l'entente entre les Parties et annule toute autre entente, écrite ou verbale, relative à son objet. Si une modalité ou une autre disposition du présent CLUF n'est pas valide, est illégale ou est incapable d'être appliquée par un État de droit ou une politique publique, toutes les autres conditions et dispositions du présent CLUF demeureront en vigueur. Tout différend entre les Parties découlant du présent CLUF ou se rapportant à celui-ci sera réglé par des négociations informelles entre les Parties ou, en cas d'échec desdites négociations, par arbitrage exécutoire mené à Toronto, au Canada, devant un arbitre unique nommé par Pantonium et désigné conformément aux règles de la *Loi de 1991 sur l'arbitrage* (Ontario). L'Entente constitue l'entente intégrale et exclusive entre les Parties relativement à son objet et elle annule et remplace toutes les discussions, négociations, ententes et accords, écrits et oraux, antérieurs ou contemporains, concernant son objet. Aucune modalité au titre du présent CLUF ne sera réputée avoir été annulée en raison d'un défaut d'application antérieur. Aucune modalité au titre du présent CLUF ne peut être annulée, sauf par document écrit signé par la partie qui annule son application.
10. **Relation entre les Parties.** La relation qui unit les Parties est celle d'entrepreneurs indépendants. Aucune disposition du présent CLUF ne peut être interprétée dans l'optique de créer une agence, une société de personnes, une coentreprise ou toute autre forme de coentreprise, de relation d'emploi ou de relation fiduciaire entre les Parties, et aucune des Parties n'est autorisée à conclure un contrat ou à contraindre l'autre Partie de quelque façon que ce soit.
11. **Force majeure.** Sauf mention expresse dans le présent CLUF faisant état du contraire, Pantonium ne peut être tenu responsable d'une défaillance ou d'un retard quant à son rendement en raison d'une cause échappant à son contrôle raisonnable qui n'aurait pas pu être évitée par l'exercice d'une prévoyance raisonnable, dans la mesure où Pantonium avise rapidement le Client de la cause et met en œuvre des efforts commerciaux raisonnables pour corriger cette situation dans un délai raisonnable (ne dépassant pas 30 jours).